



Département de la SEINE-MARITIME
Arrondissement de ROUEN

Ville de BONSECOURS

Décision n°48/23 du 5/10/2023

Objet : Contrat de prestation artistique – Concert de Jazz

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles R.2122-3-1° et R.2122-8,
Vu la délibération n°2020.10 du 25 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de contrat de l'orchestre,

Considérant l'organisation par la Ville d'un concert de jazz le mardi 5 décembre 2023 au Centre Culturel « Le Casino »,

Considérant que, dans le cadre de ce concert, la Commune souhaite faire intervenir l'orchestre dénommé « Swingin'Ladies +2 »,

Considérant que cette prestation de service relève d'un marché à procédure adaptée sans obligation de mise en concurrence de par son objet et son montant,

DÉCIDE

Article 1 : de signer le contrat avec l'orchestre dénommée « Swingin'Ladies +2 », représenté par Monsieur Engelbert WROBEL, en sa qualité de Chef d'orchestre, sis Sauers Weiden 10, D-51399 BURSCHEID, pour la représentation du concert de jazz le mardi 5 décembre 2023 au Centre Culturel « le Casino ».

Article 2 : de fixer le montant total de la prestation artistique à 2 500€ TTC.

Article 3 : Les services sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en forme légale.

Fait à Bonsecours, le 5 octobre 2023.

Laurent GRELAUD

Maire de BONSECOURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601038-20231005-48-23-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

